

Grande Braderie des Commerçants d'Arras du 25 juin 2023

Règlement de sécurité

L'association Arras Commerce Coeur de Ville vous remercie de lire attentivement les consignes de sécurité ci-dessous. Ces consignes devront être strictement respectées et votre bulletin d'inscription ne sera valable qu'en présence de votre signature et de la mention « lu et approuvé » apposées en bas de ce règlement de sécurité.

Votre inscription ne sera validée qu'après réception de votre paiement (au plus tard le 12 juin 2023) et des différentes pièces justificatives demandées.

CONSIGNES DE SECURITE A RESPECTER

- 1) Pour être complet et validé votre dossier doit être composé de : extrait KBIS, copie intégrale de la carte d'identité, copie de votre attestation d'assurance pro, copie de la carte grise, bulletin d'inscription complété et règlement de sécurité signé. **Le paiement doit nous être parvenu d'ici le 12 juin (par virement ou chèque).**
- 2) Votre véhicule sera contrôlé par la Police à l'entrée de la Braderie (le point d'entrée vous sera communiqué ultérieurement). Vous devrez donc vous munir de vos pièces d'identité, de votre carte grise et du numéro d'emplacement qui vous sera transmis par ACCV 48h avant la Braderie.
Tout changement de véhicule pour le jour de la Braderie devra être communiqué par mail, au plus tard le 20/06/2023 (avec copie de la carte grise et marque du véhicule).
- 3) Tout véhicule, non identifié par une inscription préalable, et qui se présenterait à l'entrée de la Braderie se verra en interdiction de pénétrer sur le site de la Braderie.
- 4) Votre véhicule devra être placé derrière votre étal.
- 5) La Braderie est ouverte au public de 10h à 18h30. Vous pourrez accéder au site entre 7h30 et 9h. Plus aucun véhicule ne sera pénétrer sur la zone après 9h.
- 6) L'usage de pétards et autres animations bruyantes est strictement interdit. De même si vous mettez de la musique sur votre stand nous vous prions de la mettre à un niveau sonore acceptable (dans le respect de vos voisins, ACCV se réservant le droit de vous demander de baisser le volume).
- 7) **Aucune inscription ne sera acceptée après le 11 juin ni le jour même de la Braderie.**
- 8) **Toute exposition et vente d'arme et/ou d'objet tranchant est interdite.**
- 9) Il vous est interdit de partir avant la fin de la manifestation si votre véhicule est stationné sur la zone de Braderie. Si vous souhaitez repartir avant la fin de la Braderie vous devrez stationner votre véhicule en dehors du site.
- 10) Il vous est interdit de laisser des objets et des déchets sur le lieu de votre stand. Votre emplacement devra être laissé vide et propre au moment de votre départ, sous peine de verbalisation. La Braderie fermant au public à 18h30, vous devrez avoir libéré votre emplacement pour 19h45 maximum.
- 11) Votre participation vous sera confirmée par retour de mail par l'organisateur après vérification de votre dossier. L'organisateur reviendra vers vous en cas d'impossibilité de vous placer sur l'emplacement souhaité.

Par votre signature, accompagnée de la mention « lu et approuvé », vous vous engagez, en tant qu'exposant, à respecter ce règlement.

Date :

Signature + mention « lu et approuvé » :